



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.1/L.20
6 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Sixième session
Genève, 4-8 février 2002

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS
ET SERVICES, ET DES PRODUITS DE BASE,
SUR SA SIXIÈME SESSION**

4-8 février 2002

Rapporteur: M^{me} Fatima Al-Ghazali (Oman)

Orateurs:

Chef par intérim de la Division
du commerce international des biens et
services, et des produits de base
Chef de la Section du commerce, de
l'environnement et du développement
Présidente de la Réunion d'experts
Sri-Lanka, pour le Groupe asiatique et la
Chine

Espagne pour l'UE
Kenya, pour le Groupe africain
Arabie saoudite
Guinée équatoriale
Venezuela
Maurice
Fonds commun pour les produits de base
Malaisie
Paraguay

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 13 février 2002**, à la:

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E-8108 – Télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066

**EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES BIOLOGIQUES: LES MOYENS
DE RENFORCER LES CAPACITÉS DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION
DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS DE PRODUITS TRÈS SPÉCIALISÉS
TELS QUE DES PRODUITS ÉCOLOGIQUES**

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents ci-après:
«Rapport de la réunion d'experts sur les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, y compris de produits très spécialisés tels que des produits écologiques» (TD/B/COM.1/41);

«Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/45).
2. Le **Chef par intérim du Service des produits de base à la Division du commerce international des biens et services** a rappelé que les experts avaient appelé l'attention sur les résultats somme toute peu brillants que les pays en développement, à quelques rares exceptions près, avaient obtenus sur les marchés agricoles mondiaux au cours des trente dernières années. L'on avait assisté à une pénétration croissante de ces pays, en particulier par les producteurs de pays développés, ce qui avait entraîné une détérioration sensible de leur balance commerciale en ce qui concerne les produits agricoles, notamment les produits alimentaires. S'agissant des conditions nécessaires pour une relance de la production et, en particulier pour améliorer les capacités d'exportation de produits agricoles et alimentaires des pays en développement, la suppression des obstacles au commerce dans les pays importateurs, tels que les tarifs élevés, les restrictions contingentaires, l'escalade tarifaire et, en particulier, les subventions, constituait une mesure vitale. Cela étant, même en cas de libéralisation complète, la réussite dans le commerce international n'était pas garantie. Les pouvoirs publics et le secteur des entreprises devaient donc mettre en œuvre une multitude d'autres mesures et stratégies, avec le soutien de la communauté internationale. Ces mesures et stratégies s'imposaient parce que même lorsque l'«accès au marché» était possible, il subsistait des problèmes liés à la «pénétration du marché» et diverses difficultés liées à l'offre. S'agissant des concours de la communauté internationale, l'aide publique au développement consacrée au secteur agricole traçait une courbe descendante depuis vingt ans.
3. Les modifications récentes des structures du marché s'étaient traduites pour les pays en développement par un certain nombre de contraintes touchant la production et l'exportation.

Dans ces pays, la libéralisation du secteur agricole avait conféré un rôle plus important aux entreprises étrangères, accru la concurrence des produits importés et augmenté l'exposition des petits agriculteurs et des entreprises locales au risque-prix. Au plan international, la concentration croissante du commerce et l'importance accrue accordée à la qualité des produits et au marketing, réduisant ainsi l'importance des différentiels de coût, rendaient l'accès aux marchés des pays développés plus difficile pour de nombreux producteurs de pays en développement à faibles coûts. L'on avait constaté également une diminution de la part de valeur ajoutée des producteurs de pays en développement dans les prix de détail des produits alimentaires. L'évolution de la notion même de qualité des produits, qui incluait la production, la transformation et la logistique, la sûreté des produits alimentaires et les exigences de la protection de l'environnement, ainsi que l'image de marque et l'importance primordiale qu'elle confère à l'information et aux liens avec les acheteurs, ont été considérés comme créant de sérieuses difficultés pour de nombreux producteurs et exportateurs de pays en développement. Ces difficultés étaient aggravées par le caractère limité des compétences techniques et gestionnaires, l'approvisionnement coûteux et insuffisant en intrants et le manque de moyens financiers.

4. Les experts avaient recommandé une multitude de politiques et de mesures qui pouvaient être concentrées sur le soutien à la production de produits à forte valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité et une meilleure participation aux chaînes mondiales de création de la valeur, ainsi qu'une intervention dynamique des pouvoirs publics. Outre la libéralisation du commerce agricole, les recommandations adressées à la communauté internationale avaient trait à l'assistance technique et financière, qui devra servir en particulier à assurer la conformité aux normes et aux critères de qualité et à améliorer les services de recherche et de vulgarisation.

5. Une longue liste d'idées d'activités que la CNUCED pouvait entreprendre avait été établie. Elle comprenait des demandes de projets pilotes en vue d'aider à concevoir et exécuter des programmes de diversification et des systèmes de financement novateurs, et des ateliers de renforcement des capacités axés sur des groupes précis de produits. Ces recommandations cadraient parfaitement avec les résultats des six ateliers régionaux organisés en 2001 dans le cadre d'un projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base. À cet égard, et en réponse à des demandes émanant de pays intéressés, huit ateliers sur le renforcement des capacités nationales en matière d'exportation agricole et d'instauration de liens

interentreprises allaient être organisés au cours du premier semestre de 2002, et l'on recherchait des fonds extrabudgétaires pour une mise en œuvre plus complète des recommandations formulées lors des ateliers régionaux.

6. Le **Chef de la Section du commerce, de l'environnement et du développement** a dit que, sur la question des «créneaux commerciaux tels que les produits écologiques», les experts s'étaient très longuement penchés sur les possibilités commerciales des produits de l'agriculture biologique. La Réunion avait rassemblé un excellent groupe d'experts qui avaient procédé à un débat approfondi et formulé des recommandations importantes.

7. Les experts avaient relevé que la poussée de la demande de produits alimentaires biologiques sur les marchés internationaux pouvait créer des possibilités commerciales pour les pays en développement, ainsi que d'autres avantages. Le marché des produits biologiques était encore relativement modeste, mais en croissance rapide. Selon les estimations du Centre du commerce international (OMC/CNUCED), les marchés de produits biologiques dans les pays développés avaient représenté 17,5 milliards de dollars des États-Unis en 2000. Les experts avaient aussi insisté sur le fait que les pays en développement devaient affronter la concurrence sur des marchés caractérisés par des critères de qualité rigoureux, une pression de plus en plus forte en faveur des subventions et d'autres mesures de soutien, des surprix incertains et une préférence pour les produits alimentaires d'origine locale.

8. Pour profiter des possibilités de commercialisation des produits de l'agriculture biologique des pays en développement, il fallait surmonter plusieurs obstacles touchant la production et l'exportation. Outre les difficultés de production et d'exportation que connaît l'ensemble du secteur agricole dans les pays en développement, les producteurs et exportateurs de produits biologiques devaient faire face à toute une série de difficultés spécifiques touchant la production, les politiques des pouvoirs publics, l'infrastructure, le transport et la manutention, l'information sur les marchés et la certification.

9. L'agriculture biologique certifiée pouvait être entravée, par exemple, par la méconnaissance des systèmes propres à ce type de cultures; les frais de gestion; les risques inhérents au passage à de nouvelles méthodes de culture, le manque d'infrastructures; le manque de moyens de commercialisation; l'accès limité aux capitaux; et l'impossibilité de profiter

d'économies d'échelle. Un certain nombre d'experts avaient fait remarquer que le très grand nombre de normes établies par des organismes publics et privés, les divergences dans les critères de certification et la complexité des procédures d'importation pouvaient créer des difficultés aux producteurs de produits biologiques dans les pays en développement, en particulier aux petits agriculteurs.

10. De plus, le manque d'information sur les marchés et les moyens de commercialisation pouvaient nuire aux exportations de produits biologiques certifiés. Au cours de la Réunion d'experts, plusieurs cas ont été signalés où il avait fallu vendre comme produits ordinaires des produits certifiés provenant de pays en développement. En matière de certification, les petits producteurs des pays en développement ne pouvaient supporter le coût répété des inspections et des certifications à intervalles réguliers. Il fallait donc que tout système de certification les concernant offre une possibilité de certification collective des petits producteurs.

11. Tout en étant conscients de ces limitations, les experts avaient recommandé des approches actives de l'agriculture biologique qui recelait pour les pays en développement de nombreux avantages sur le plan socioéconomique comme sur le plan du développement. Certains experts avaient fait remarquer que si les rendements dans les systèmes d'agriculture biologique pouvaient être inférieurs à ceux des systèmes employant des engrais, ils étaient généralement plus élevés que dans les pratiques culturelles traditionnelles. L'agriculture biologique offrait donc, y compris aux petits producteurs, des possibilités d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des exploitations.

12. Les experts avaient souligné l'importance du choix de politiques claires, touchant notamment l'appui institutionnel et la promotion des exportations, en vue de renforcer les capacités de production et d'exportation des pays en développement. Ces derniers devaient aussi pouvoir accéder aux marchés internationaux de produits biologiques pour prendre leur part des avantages tirés de la vente de ces produits. Les experts avaient formulé plusieurs recommandations à l'intention de la communauté internationale préconisant, par exemple, d'aider les pays en développement à élaborer des normes biologiques nationales et régionales de l'agriculture biologique; d'adopter des règles transparentes et souples en matière d'importation de produits biologiques, de fournir une assistance technique; et de mettre en place des mesures d'incitation en vue de favoriser le développement des systèmes de production de produits

biologiques dans les pays en développement. Les experts avaient également fait des recommandations visant à réduire les coûts de certification des producteurs dans ces pays.

13. En coopération avec le CCI, la FAO, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le PNUE et d'autres organismes compétents, la CNUCED pouvait aider les pays en développement à tirer parti, sur les plans du commerce, de l'environnement et du développement, de l'expansion des marchés concernant, entre autres, les produits biologiques, les produits forestiers autres que le bois et d'autres produits écologiques.

14. Avant de conclure, le Chef de la Section du commerce, de l'environnement et du développement a annoncé un certain nombre de manifestations. En premier lieu, la CNUCED collaborait avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et le secrétariat de la FAO pour organiser une conférence internationale sur les normes et les critères de certification des produits biologiques, qui se tiendrait à Nuremberg, les 18 et 19 février 2002. À ce propos, les experts avaient recommandé la mise en place d'un système international d'harmonisation, de reconnaissance mutuelle et d'équivalences en matière d'agriculture biologique, le but étant d'accroître notablement les possibilités de production et d'exportation des pays en développement. En deuxième lieu, dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement (CBTF), un atelier qui se tiendrait à Bruxelles (21 et 22 février 2002) serait consacré à l'examen, entre autres, des modalités possibles de renforcement des capacités de production dans les pays en développement intéressés, et à la promotion des possibilités de commercialisation de ces produits sur les marchés internationaux. La CNUCED était reconnaissante à la Commission européenne (Direction générale de l'environnement) pour son appui financier et au secrétariat de l'ACP, qui doit accueillir cet atelier dans ses locaux.

15. La représentante du **Kenya**, intervenant en sa qualité de **Présidente de la Réunion d'experts**, a présenté les conclusions de la Réunion. Les experts participant à la Réunion étaient aussi bien des décideurs que des représentants d'organisations non gouvernementales, des universitaires et des représentants de la profession (y compris d'organismes de certification et d'organisations de producteurs), d'organisations internationales et de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique.

16. Les experts avaient formulé des recommandations détaillées aux niveaux national et international ainsi qu'à celui de la CNUCED. La Présidente du Groupe d'experts espérait que la Commission serait en mesure d'en faire des recommandations convenues.
17. L'agriculture était le principal support économique de la plupart des pays en développement. Non seulement elle fournissait les moyens de subsistance de la grande majorité de la population mais elle était aussi la principale source de l'épargne et des devises nécessaires au développement. Plus de deux milliards et demi de personnes, vivant pour la plupart dans des pays en développement, tiraient leur subsistance des produits primaires, en particulier des produits agricoles.
18. Or la part des pays en développement dans les marchés de produits de base traditionnels avait diminué de près d'un cinquième depuis le début des années 70. Seuls quelques pays en développement avaient profité de la croissance pour des produits à forte valeur ajoutée tels que les huiles végétales, les légumes, le poisson, les fleurs coupées et la volaille.
19. Les experts avaient fait remarquer que les gouvernements devaient prendre de véritables mesures de relance du secteur agricole, en soutenant en particulier la production de produits dynamiques. Des recommandations portaient donc sur la nécessité d'un système commercial international favorable permettant de défendre résolument les intérêts des pays et des entreprises à l'Organisation mondiale du commerce et apportant un appui au secteur agricole.
20. S'agissant des recommandations d'ordre économique et institutionnel, les experts avaient insisté sur l'importance des mesures budgétaires et autres, par exemple celles permettant d'attirer les investissements et les technologies dans de nouveaux domaines et la mise en place de structures juridiques et institutionnelles adaptées aux nouvelles formes de financement.
21. Les experts avaient également formulé une importante série de recommandations sur l'amélioration des possibilités de production et d'échange de produits écologiques, en particulier de produits de l'agriculture biologique. Les experts étaient tout à fait conscients du fait que les marchés de produits biologiques étaient encore limités et représentaient dans la plupart des pays moins de 2 % de la demande totale de produits alimentaires. Il y avait néanmoins une grande convergence de vues sur les avantages que l'on pouvait escompter de l'agriculture biologique sur les plans économique et social comme sur le plan du développement. Dans le même temps,

les experts ont souligné les nombreuses difficultés touchant la production, l'exportation et les aspects institutionnels qui devaient être surmontées, et ils ont fait un certain nombre de recommandations à cet effet.

22. S'agissant des recommandations au niveau national, les experts ont insisté sur l'importance de la clarté des politiques. Les gouvernements devaient appliquer des politiques de soutien et intervenir activement. Les recommandations concernant la sensibilisation, l'infrastructure de normalisation et de certification, les mesures d'incitation, l'appui scientifique et technique et le développement des marchés étaient très utiles pour les États membres de la CNUCED.

23. Les experts avaient aussi formulé des recommandations à l'intention de la communauté internationale, appelant celle-ci à soutenir les efforts que les pays en développement faisaient pour tirer parti des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture biologique et de la vente de ses produits. De nombreux experts avaient souligné que l'accès aux marchés des produits alimentaires, notamment des produits biologiques, revêtait une importance fondamentale pour les exportateurs des pays en développement. Les experts avaient fait des recommandations utiles visant à réduire les coûts de certification des producteurs dans les pays en développement, en particulier par la mise en place de systèmes locaux de certification, la promotion de la certification des petits producteurs et la réduction des coûts de l'accréditation internationale des organismes de certification des pays en développement.

24. Enfin, les experts avaient recommandé que la CNUCED, en coopération avec le CCI, la FAO, la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, le PNUE et d'autres institutions compétentes, contribue au développement de la capacité de production des pays en développement et aide ces derniers à tirer parti du développement des marchés, notamment des marchés de produits biologiques et de produits forestiers autres que le bois. La Présidente de la Réunion d'experts a relevé avec satisfaction que le secrétariat, par ses travaux sur le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que sur les produits de base, avait contribué activement à faciliter les mesures visant à aider les pays en développement à surmonter les difficultés et à tirer davantage parti de l'expansion des marchés de produits de l'agriculture biologique.

25. La représentante de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a noté que la demande croissante de produits agricoles biologiques, comme l'avaient indiqué les experts, pourrait créer des possibilités d'échanges, y compris pour les pays en développement. Ces possibilités devaient toutefois être évaluées dans le contexte de la dynamique générale des marchés. Premièrement, le secteur des produits agricoles biologiques était restreint. Deuxièmement, les produits des pays en développement devaient faire face à la concurrence sur des marchés où les exigences de qualité étaient élevées, où les subventions et autres mesures de soutien étaient toujours plus nombreuses, où les surprix étaient incertains et où la préférence était accordée aux produits locaux. En outre, plusieurs problèmes de production et d'exportation devaient encore être réglés.

26. Pour obtenir une plus large part des surprix, les producteurs et exportateurs des pays en développement devaient concevoir des stratégies de commercialisation appropriées, nouer des liens plus étroits avec les distributeurs dans les pays importateurs, notamment par le biais du commerce électronique, et instaurer des partenariats.

27. Dans les pays asiatiques en développement, la production de produits agricoles biologiques certifiés était encore très limitée. Toutefois, un grand nombre de terres agricoles faisaient l'objet de méthodes de production traditionnelles ou «alternatives». Ces terres pourraient être utilisées pour l'agriculture certifiée, à condition de trouver des marchés et de contenir les coûts de certification. Il fallait en outre adopter des politiques aux niveaux national et multilatéral.

28. Un atelier sur la pauvreté et les exportations des produits agricoles avait été organisé par la CNUCED en 2001 à Bangkok dans le cadre du projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base. Plusieurs recommandations formulées par cet atelier étaient similaires à celles de la Réunion d'experts.

29. La représentante a souligné qu'il fallait, dans le cadre des négociations de l'OMC et de l'élaboration des programmes d'assistance, tenir compte du fait que l'agriculture contribuait à assurer la sécurité alimentaire, à fournir des emplois et à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. Elle s'est félicitée des efforts déployés par la CNUCED pour aider les pays en développement à participer activement au processus engagé après la réunion de Doha.

30. Le Groupe asiatique et la Chine approuvaient les recommandations de la Réunion d'experts et espéraient que la CNUCED jouerait un rôle clef dans leur mise en œuvre en leur accordant toute l'attention nécessaire dans ses programmes de coopération technique et en assurant leur suivi.
31. La représentante a également engagé la communauté internationale à prêter une attention minutieuse aux recommandations des experts. Les pays développés pourraient adopter plusieurs mesures afin de promouvoir les importations de produits biologiques des pays en développement. Premièrement, ils pourraient fournir des informations sur les normes et règlements concernant les produits biologiques, les débouchés commerciaux et d'autres facteurs pouvant intéresser les exportateurs des pays en développement. Deuxièmement, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organismes de promotion des importations, pourraient fournir une assistance technique. Troisièmement, ils pourraient faciliter l'accès à leurs marchés en simplifiant les règles et critères applicables aux produits des pays en développement et en améliorant l'application du principe d'équivalence entre les normes nationales concernant les produits biologiques.
32. Son Groupe approuvait les recommandations visant à réduire les coûts de certification encourus par les producteurs de produits biologiques dans les pays en développement a) en mettant en place des systèmes locaux de certification, b) en encourageant la certification des petits producteurs et c) en réduisant les coûts d'accréditation internationale pour les organismes de certification des pays en développement.
33. Le Groupe asiatique et la Chine ont salué les efforts du secrétariat pour aider les pays en développement et ont mis en avant les projets menés en Inde et au Viet Nam. La représentante a appuyé sans réserve les projets de renforcement des capacités nationales et régionales de la CNUCED, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement.
34. Le représentant de l'**Espagne**, intervenant au nom de l'**Union européenne**, a appuyé sans réserve la plupart des recommandations formulées par les experts. La Communauté européenne poursuivait une politique de soutien unilatérale à l'agriculture et au commerce des produits agricoles des pays en développement, qui se traduisait par des mesures comme le programme

SGP (renouvelé à la fin de 2001), par des accords avec les pays ACP ainsi que par de nouvelles mesures comme l'Initiative «Tout sauf les armes» favorisant l'accès des PMA aux marchés.

35. De même que l'on était de plus en plus conscient qu'il fallait protéger l'environnement, l'Union européenne souhaitait que l'on augmente la production et le commerce de produits écologiques. Elle s'était d'ailleurs attachée à accroître la production et le commerce de produits biologiques. Le représentant a salué la décision ministérielle prise à Doha de mener des négociations sur la réduction ou l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux biens et services environnementaux, ce qui permettrait de créer de nouveaux débouchés commerciaux que les pays en développement devraient s'employer à exploiter. Cette question devrait être traitée comme il convient dans le programme de travail de la CNUCED.

36. Le représentant du **Kenya**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné l'importance de l'agriculture pour les pays africains, étant donné qu'elle représentait plus de 30 % du PIB et employait la majorité de la main-d'œuvre. Son Groupe estimait que les tendances comme la stagnation du commerce agricole, la chute des prix des produits de base et la baisse de la part des pays en développement dans les exportations de produits de base avaient des répercussions importantes sur le développement économique de l'Afrique. Il a également souligné que les pays africains devaient diversifier leur production pour s'orienter vers des marchés porteurs et ajouter de la valeur à leurs exportations agricoles. Une coopération internationale s'imposait pour adopter des mesures visant à créer un équilibre entre l'offre et la demande à long terme.

37. Faisant référence aux ateliers organisés en Afrique dans le cadre du projet sur la diversification et le développement fondé sur les produits de base, le représentant a noté qu'un grand nombre de recommandations formulées par ces ateliers coïncidaient avec celles de la Réunion d'experts et a souhaité que la CNUCED accorde l'attention voulue à ces recommandations lors de l'élaboration de ses programmes d'assistance technique.

38. Il a rappelé que les pays africains n'avaient pas pleinement profité des possibilités d'accès préférentiel aux marchés et a évoqué les problèmes du côté de l'offre, notamment ceux liés à la médiocrité des infrastructures, à l'inefficacité des services, au coût trop élevé des emprunts et à l'insuffisance de la recherche-développement. Les mesures adoptées par de nombreux de

pays développés pour protéger leur agriculture, par exemple les crêtes tarifaires, les restrictions contingentaires, la progressivité des droits de douane et les obstacles non tarifaires, y compris les normes sanitaires et critères de qualité, les règles d'origine restrictives et la complexité des circuits commerciaux, avaient eu des répercussions négatives sur les marchés agricoles mondiaux. Les pauvres des pays à faible revenu avaient particulièrement souffert de cette situation.

39. Dans de nombreux pays africains, le gros de la production provenait d'agriculteurs pauvres en ressources mais la nécessité de produire de grosses quantités et les frais élevés de certification appliqués par les organismes internationaux de certification constituaient d'importants obstacles qui empêchaient de tirer pleinement parti de l'agriculture biologique. Il était donc essentiel d'augmenter la production et l'offre et de régler la question des frais de certification élevés. Le Groupe africain appréciait les efforts fournis par le secrétariat de la CNUCED pour renforcer les capacités de production et de commercialisation des produits agricoles biologiques des pays en développement et espérait bénéficier des activités de renforcement de capacité et de coopération technique recommandées par les experts.

40. Le représentant de l'**Arabie saoudite** a déclaré que le Ministère de l'agriculture de son pays mettait en œuvre un programme national de promotion de l'agriculture biologique et que son pays avait grandement tiré parti de l'expérience offerte par le Costa Rica lors de la Réunion d'experts. L'objectif du programme était d'accroître la confiance des consommateurs dans les produits qui ne contenaient pas de produits chimiques, mais aucune décision n'avait été prise concernant la certification. Il a salué le rôle de la CNUCED dans la promotion de la production et de l'exportation des produits écologiques. Il a souligné en outre l'importance de la sécurité alimentaire.

41. Le représentant de la **Guinée équatoriale** a déclaré que son pays s'employait activement à renforcer les capacités d'exportation des produits agricoles et alimentaires. Avec l'appui de la FAO, il avait mis en place un programme spécial pour la sécurité alimentaire (PESA – *Programa Especial para la Seguridad Alimentaria*) et avait organisé une conférence nationale pour le développement rural et la sécurité alimentaire. Un accord de coopération Sud-Sud avait été signé pour des activités de collaboration technique avec des experts cubains. Toutefois, un

appui supplémentaire était nécessaire et le représentant espérait que son pays bénéficierait du programme d'assistance technique présenté par la CNUCED.

42. La représentante du **Venezuela** a déclaré que les échanges de vues avaient été très fructueux lors de la Réunion d'experts. Il était préoccupant que les pays en développement aient perdu des parts sur les marchés internationaux de produits agricoles et il fallait remédier à cette situation. La représentante approuvait les paragraphes 7 et 8 du résumé établi par la Présidente de la Réunion d'experts et faisait siennes les recommandations adressées à la communauté internationale et à la CNUCED, en particulier celles tendant à: a) éliminer les obstacles protectionnistes au commerce; b) aider les producteurs à comprendre et à respecter les normes; c) appuyer financièrement et techniquement les activités de recherche; d) aider les pays en développement à établir des normes nationales et régionales concernant les produits écologiques; et e) réaliser des études de marché sur des questions telles que la certification et les normes de qualité. Il faudrait accorder une attention particulière à la réduction des coûts de certification, en particulier pour les petits producteurs. Des mesures urgentes étaient nécessaires pour harmoniser les normes et les règles concernant l'agriculture biologique. La CNUCED, en particulier, devrait continuer de renforcer les capacités des pays en développement dans ces domaines. Elle devrait poursuivre ses travaux sur les normes relatives aux produits biologiques et réaliser des études sur les moyens de réduire les coûts de certification et de créer des systèmes de certification plus économiques.

43. Le représentant de **Maurice** a souligné que son pays était confronté aux problèmes des pays exportateurs d'un seul produit de base, c'est-à-dire que les exportations et la production de produits agricoles dépendaient essentiellement d'un ou de deux produits de base. Certains de ces pays réunissaient les conditions pour diversifier leur production agricole, mais leur possibilité d'action était limitée par plusieurs facteurs comme la taille, la topographie et les conditions agroclimatiques. La situation des pays exportateurs d'un seul produit de base devrait donc être examinée au cas par cas.

44. Le représentant du **Fonds commun pour les produits de base** a déclaré que le Fonds avait récemment collaboré avec la CNUCED dans plusieurs domaines. En ce qui concerne l'utilisation durable des ressources biologiques et les moyens de renforcer les capacités de production et d'exportation des pays en développement dans ce domaine, le Fonds finance deux projets visant

à accroître les capacités de production et d'exportation des pays en développement, tout en tenant dûment compte des questions environnementales. L'un des projets, intitulé «Reboisement durable de la forêt amazonienne par les communautés locales» visait à encourager les communautés locales de la forêt centrale péruvienne à maintenir leurs systèmes productifs forestiers. Un autre projet concernant la transformation du manioc à petite échelle et l'intégration verticale du sous-secteur du manioc en Afrique australe et orientale (phase I) visait à développer le potentiel de création de revenu du manioc en tant que culture de rapport en Afrique australe et orientale, en particulier l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie, le Mozambique et Madagascar. Enfin, un atelier sur le sucre biologique a été organisé en coopération avec l'Organisation internationale du sucre.

45. La représentante de la **Malaisie** s'est félicitée des résultats de la Réunion d'experts et a déclaré qu'il existait essentiellement deux types de problèmes: les problèmes nationaux et les problèmes internationaux. Les pays en développement pouvaient tirer parti de la pleine application des recommandations des experts même si, à son avis, certaines recommandations seraient difficiles à appliquer. Elle s'est félicitée de l'aide prêtée par la CNUCED dans le cadre des négociations sur l'agriculture. L'aide de la CNUCED serait également très utile dans le domaine des statistiques sur les engagements concernant l'accès aux marchés.

46. Le représentant du **Paraguay** a fait siennes les déclarations du Venezuela et de la Malaisie sur le rôle que la CNUCED pourrait jouer dans l'application des recommandations des experts. Il a appelé en particulier l'attention sur le paragraphe 3 du résumé établi par la Présidente concernant la diminution de la part des pays en développement sur les marchés traditionnels de produits de base et l'existence possible d'une corrélation avec les subventions. La CNUCED devrait réfléchir aux mesures à prendre pour aider les pays qui souhaitent réussir leur entrée sur les marchés internationaux de produits agricoles. Son pays avait éprouvé des difficultés à entrer sur le marché mondial des produits laitiers du fait des importantes subventions versées par les pays développés.
